

Monsieur Jean-Michel Lattes
Président de Tisséo Collectivités

Montpellier, le 17 juin 2025

Objet : Avis des garant.e.s CNDP sur la réponse de Tisséo Collectivités à leur bilan de la concertation préalable sur le projet de plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine

Monsieur le président,

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des engagements de Tisséo Collectivité résultant des enseignements de cette concertation préalable sur le projet de plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine. Notre avis sera rendu public sur le site de la CNDP et nous vous invitons à le publier sur le site de la concertation. Il porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et de leur qualité argumentative, au regard des attentes du public et des recommandations, exprimées dans notre bilan. Il ne porte pas sur vos choix vis-à-vis du plan, les garant.e.s de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets et programmes.

Dans ce cadre, il ressort que **vous avez apporté une réponse à l'ensemble des demandes de précisions et recommandations que nous avons formulées dans notre bilan.**

Nous avons retenu, en premier lieu, **votre engagement à mener une concertation continue** jusqu'à l'approbation du plan de mobilité avec plusieurs modalités envisagées, dont le maintien du site Internet de la concertation préalable, la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants de la société civile, l'organisation de webinaires et / ou la diffusion de newsletters pour informer le grand public et l'organisation de nouveaux temps de concertation après les élections municipales pour débattre des objectifs, des scénarios et des modalités de suivi et d'évaluation. Une réunion publique sous forme de webinaire est prévue fin juin 2025 pour indiquer les enseignements que Tisséo Collectivités a tirés de la concertation préalable et pour présenter les suites données à la démarche d'élaboration du plan de mobilité. Tisséo Collectivités s'engage également à poursuivre la mise en œuvre de modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.

Vous avez en outre saisi la CNDP, sur le fondement de l'article L.121-16-2 du code de l'environnement, d'une **demande de désignation de garant.e pour encadrer la concertation continue**. Cette demande a été accueillie favorablement par la CNDP au cours de sa délibération en séance plénière du 4 juin dernier, avec la désignation d'Audrey Richard-Ferroudji comme garante de la concertation continue.

Nous avons également noté qu'en réponse aux demandes de précision du public, des **analyses complémentaires** seront conduites pour mieux appréhender la diversité des besoins, des usages et des territoires. Des traitements supplémentaires de l'enquête mobilité (EMC²) seront **réalisés et publiés en 2025**.

Concernant les demandes du public vis-à-vis d'un **renforcement du dispositif de gouvernance collaborative des acteurs des mobilités**, Tisséo Collectivités s'engage à « mettre en place un comité de coordination du plan de mobilité rassemblant les représentants des acteurs des mobilités, notamment la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne ainsi que les 5 intercommunalités membres de Tisséo Collectivités ». Les garant.e.s recommandent de veiller au cours de la concertation continue à l'articulation du travail de ce comité avec les instances pérennes de concertation de Tisséo, avec les modalités qui seront mises en œuvre auprès d'un plus large public et avec le « dialogue territorial » prévu sur le Service Express Régional Métropolitain (SERM) pour lequel Tisséo Collectivités suggère une large concertation publique.

Concernant, les **demandes de précisions du public sur les objectifs du plan**, Tisséo Collectivités répond que « Les ambitions et objectifs seront proposés par les élus et soumis à la concertation après les élections municipales de 2026. ». La garante de la concertation continue suivra l'exécution de cet engagement. **Des réponses claires devraient être apportées et mises en discussion dans le cadre de la concertation continue** en réponse à nos recommandations de :

- Préciser en quoi les mesures retenues répondent à l'ambition de donner accès à tous et aux demandes de justice sociale et territoriale
- Clarifier les ambitions en termes d'évolution des parts modales de la voiture, des modes actifs (marche, vélo, trottinette, etc.) et des transports en commun
- Préciser les objectifs en termes de bilan carbone et de réduction de l'impact sur l'environnement
- Clarifier les objectifs en termes de développement de l'intermodalité
- Préciser le phasage et la priorisation des actions dans le temps, en lien avec les financements.

Nous restons à votre disposition pour évoquer ces points et apporter toute clarification.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sincères salutations.

Antoine Landeau et Audrey Richard-Ferroudji
Garant.e.s CNDP

Copie à Monsieur Marc Papinutti, Président de la CNDP